Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1091

Artikel: Figure: Beat Kappeler et l'Union syndicale suisse

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021994

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pollution de l'air dont souffrent les régions urbaines. Pour Mathias Fledges, conseiller d'Etat de Bâle-Ville, les cantons ne sont d'ailleurs pas opposés au principe de la suppression des réductions tarifaires dont bénéficient les pendulaires et les détenteurs d'un abonnement demi tarif. «Mais ils considèrent que l'augmentation proportionnelle du coût des transports individuels motorisés est une condition sine qua non de cette suppression. L'augmentation unilatérale des tarifs des transports publics irait à rebours de tous les efforts déployés pour améliorer la répartition du trafic entre les transports individuels et les transports publics.» En d'autres termes: augmentez le prix du train, mais parallèlement à celui de l'essence...

Les Romands discrets

C'est en fait toute la question du trafic régional, qu'il se fasse par bus ou par train, sur des lignes CFF, PTT ou privées, qui est à revoir — et qui sera revue: une révision de la loi est prévue. L'accord sur un nouveau texte sera difficile, car en plus des conflits Confédération – cantons sur le financement du trafic régional, il faudra mettre sur pied d'égalité toutes les régions du pays, quel que soit le moyen de transport à leur disposition et la couleur des bus ou des trains qui y circulent.

Même si les méthodes utilisées actuellement par la Confédération pour faire des économies sont très discutables, il faut reconnaître une certaine logique à vouloir transférer le trafic régional aux cantons: ce sont en grande partie leurs décisions qui déterminent le taux de fréquentation des transports publics. On l'a bien vu dans la région bâloise avec l'introduction de l'abonnement vert, puis de la communauté tarifaire. On le verra sans doute à Genève qui s'est fixé des objectifs de répartition entre les modes de transport et compte y parvenir tant par des mesures incitatives que restrictives.

Les cantons romands ont pourtant eu la sagesse (ou la paresse...) de ne pas soutenir trop bruyamment l'action de leurs collègues alémaniques. Il est vrai que plusieurs d'entre eux sont habitués au double langage: dénoncer le démantèlement du trafic régional et réserver aux routes la plus grande partie de leurs investissements en matière de transports.

Les citations sont extraites des exposés prononcés lors de la conférence de presse organisée le 9 juillet à Berne par les cinq cantons du nord-ouest de la Suisse et Zurich.

FIGURI

Beat Kappeler et l'Union syndicale suisse

Beat Kappeler a agacé plus d'un militant syndical par la fraîcheur de son propos. Dans DP nº 1083, sous le titre «Refonte syndicale», il exprimait en quelques formules lapidaires une sorte de testament idéologique. Ce texte, publié avant que B. Kappeler annonce son départ de l'USS, était un pavé dans la mare du fonctionnement et du rôle traditionnels des syndicats.

(ag) Après s'être investi des dizaines d'années dans sa fonction de secrétaire de l'USS, Beat Kappeler a décidé de défendre les idées qui sont les siennes par une autre voie professionnelle. La fidélité implique, parfois, ce renouvellement et cette prise de risque.

Dans une société qui aime plus que jamais étiqueter, par commodité médiatique, Beat Kappeler s'est vu épingler le badge «néo-libéral». Pourtant, avant que le sujet vienne à la mode, il a démontré que les pratiques cartellaires correspondaient, de fait, à un impôt indirect, privatisé au profit d'une minorité. Sur le dossier européen, où il s'est engagé à fond, son prétendu néo-libéralisme est d'abord souci de cohérence: la législation européenne bousculera des pratiques protectionnistes, y compris celles qui peuvent intéresser la gauche.

Un esprit libre

Beat Kappeler est d'abord un esprit libre, exceptionnellement cultivé et ouvert: lisant le Canard enchaîné pour se défatiguer du Financial Times. Sa compétence économique en impose à ses contradicteurs. Mais son originalité première est une faculté d'imagination. C'est un producteur d'idées; un prodigue de concepts nouveaux. Ce néo-libéralisme qu'on lui reproche est d'abord sa capacité de proposer autre chose que le prêt-à-porter intellectuel ou pragmatique. L'intérêt de sa carrière, ce ne sont pas seulement les capacités de l'homme, mais leur insertion dans le combat syndical.

Contrairement à des idées reçues, le secrétariat de l'Union syndicale n'est pas une vaste machine bureaucratique. Les effectifs sont réduits, les tâches multiples: il faut répondre aux innombrables consultations fédérales, siéger dans les commissions, permanentes ou ad hoc, assurer une présence dans les médias, animer la vie syndicale dans les

régions: des sollicitations exigeantes, aux limites de l'agenda, mais peu de pouvoir direct, qui se concentre avant tout au sein des fédérations.

Dans ce contexte, les idées de Kappeler sont reprises par les rédacteurs des journaux syndicaux comme des «papiers» dont on dit qu'ils nourrissent le débat, tout en contribuant à remplir les colonnes. En fait, la discussion de fond n'est pas vraiment ouverte. Les idées sont considérées comme des bulles, irisées, destinées à éclater, périssables comme un journal est périssable. L'invention authentique ainsi se perd.

Imagination et compétence

Dans de nombreux domaines, Beat Kappeler ajoute pourtant à l'imagination la compétence technique. Il s'avance assez loin dans le concret pour s'exposer sur le terrain du vérifiable. DP a suivi et accompagné ses propositions concernant les taux hypothécaires, par exemple celles sur la titrisation des hypothèques. Ça tenait le coup, remarquablement. Mais la technicité, au lieu de donner son poids concret à l'idée, dépaysait plus qu'elle n'entraînait la conviction.

Beat Kappeler, en mettant ses dons au service de l'Union syndicale et en la servant bien, en a révélé aussi les faiblesses. Est-elle capable, une fois le tri opéré dans les propositions des «imaginatifs concrets», de se mobiliser sur une ou deux idées-force et de les faire aboutir ?

On semble plutôt vouloir privilégier les tendances portées au front par les bannières des fédérations: FOBB, FTMH, SSP, CVE. Qui la défense du service public, qui une volonté d'affrontement, qui l'extension de la politique conventionnelle

Il y a place pour plusieurs styles dans la maison syndicale. Mais la liberté d'esprit de Beat Kappeler va manquer. ■